

Informations sur le traitement du tri sélectif



Les emballages recyclables sont à déposer dans les bacs à couvercle jaune, soit en sac translucide, soit en vrac à l'aide d'un sac cabas.

Les bacs sont collectés par le Service Déchets Ménagers **une fois toutes les deux semaines**.

Les déchets sont ensuite acheminés au **Centre de tri** des déchets recyclables **Triglaz à Plouédern** géré par Sotraval.

Les matières sont séparées grâce à une succession de process et de machines de tri : des trommels et du tri balistique qui séparent les emballages creux et plats, un overband qui capte l'acier avec un aimant, du tri optique qui analyse les couleurs et les matières des emballages et les sépare.

Au bout de la chaîne de tri, ce sont **24 agents de tri** qui effectuent un tri manuel et qui corrigent les erreurs de tri.

➡ Pensez à ces personnes et ne mettez pas d'objets dangereux (verre, seringues) ou sales (restes alimentaires, couches, etc.) dans les bacs de tri.

Les matières séparées sont conditionnées pour être envoyées aux recycleurs puis être transformées en France et en Europe, dans les pays limitrophes.

Il est possible de réaliser une visite virtuelle du Centre de tri : <https://www.sotraval.fr/visite-guidee/>



Informations sur le traitement des ordures ménagères



Les ordures ménagères sont à déposer dans les bacs à couvercle marron, dans des sacs opaques fermés.

Les bacs sont collectés par le service Déchets Ménagers **1 fois par semaine**.

Les déchets sont ensuite acheminés directement vers **l'unité de valorisation énergétique (UVE) à Pontivy**, plus communément appelée « incinérateur ».

C'est le sittom-mi, syndicat intercommunal du Morbihan intérieur qui gère le traitement des ordures ménagères.

En 2023, 5 646 tonnes de déchets ont été collectés. Les déchets sont incinérés à plus de 1000°C. **La chaleur récupérée** couvre une partie des **besoins énergétiques** d'une entreprise adjacente.

Une fois les déchets brûlés, les mâchefers récupérés sont inertes, similaires à du sable. Ce sable est utilisé comme sous-couche pour les routes.

Certains éléments ne peuvent pas brûler tels que les métaux, les céramiques ou les gravats. Il est important de les déposer en déchèterie.

L'UVE sera agrandie dans les prochaines années pour accueillir une seconde ligne afin de traiter les encombrants qui aujourd'hui sont enfouis sans aucune valorisation.

Une vidéo de présentation de l'UVE est disponible sur <https://rmcom.bzh/tri-et-collectes-des-dechets>



Êtes vous un as du tri



QUIZ



Service Déchets Ménagers

Centre Technique des Déchets Ménagers
ZA de Pont Min, LE FAQUET
02 97 23 71 01
dechetsmenagers@rmcom.bzh
rmcom.bzh/gestion-des-dechets



Roi
Morvan
Communauté

Quiz

Où dois-je jeter l'essuie-tout ?



Que faire des chaussettes trouées ?

- Direct au sac noir 
- On les répare 
- C'est un emballage de pied donc avec les emballages ! 
- Propres et sèches à la borne textile 
- On s'en sert pour faire une éponge 
- Au compost, si c'est en matière naturelle (laine, lin) 

Que faire de la capsule de café ?

- Dans le sac noir 
- Marc de café au compost 
- Entière dans le sac jaune 
- Vidée dans le sac jaune 

Que faire de ma boîte de camembert, de mes couverts ou de mon bâtonnet de glace en bois ?

- Dans le sac noir 
- Dans le sac de tri 
- Au compost si le bois est non traité 
- Direction l'atelier créatif 
- Au feu pour l'hiver 

Que faire de mes objets en plastiques qui ne sont pas des emballages ?

- Le plastique ça se recycle, direction le sac jaune 
- Dans le sac noir 
- En déchèterie 
- Au pied du bac, ça peut intéresser quelqu'un 

Réponses

L'essuie-tout, tout comme les mouchoirs et les serviettes en papier vont dans le sac noir ou comme matière sèche pour le compost.



Les chaussettes, vêtements et chaussures peuvent être réparés ou transformés et s'ils sont vraiment abimés ou que vous ne les portez plus direction la borne blanche, textile.



Le marc de café fera le bonheur de votre compost ! La capsule de café est à mettre vidée dans le sac jaune.



Les emballages en bois n'ont pas de filière de récupération ! On ne peut donc pas les mettre au tri sélectif.

En revanche, vous pouvez les utiliser pour vos ateliers créatifs, au feu l'hiver ou au barbecue l'été, ou dans votre compost si le bois est non traité.



Les objets en plastique n'ont pour l'instant pas de filière de valorisation... Inutile donc de les mettre dans le bac de tri sélectif.

Merci de ne pas les déposer au pied du bac, ils ne seront pas collectés ni triés !

RÉCUP'R (la ressourcerie du Faouët) : peut donner une seconde vie à vos objets plastiques en bon état. Alors n'hésitez pas à les leur déposer ou à utiliser les caissons réemploi en déchèterie.



Astuces

Info + : Saviez vous que l'essuie-tout peut être fabriqué à partir de briques de jus et de lait recyclées ?

Essayez les **essuie-tout lavables** plutôt que jetable :
* Evitez ainsi de jeter l'équivalent de 10kg/hab/an d'essuie-tout.

Utilisez la méthode des **3 R** : Réparer, Réutiliser, Recycler.
⇒ Pour vos textiles et chaussures bénéficiez du **bonus réparation** auprès de vos réparateurs locaux.

Retrouvez tous les **points de collecte textiles** sur notre site internet : <https://rmcom.bzh/le-textile>

Il existe des capsules de café rechargeables qui génèrent moins de déchets.

Vous souhaitez un **composteur** ?
⇒ Contactez le Service Déchets Ménagers pour obtenir votre 1^{er} composteur.
⇒ Ou inscrivez-vous à une de nos formations au compostage (calendrier des formations sur notre site internet).

Info + : Le liège est aussi considéré comme du bois il ne va donc pas au tri.

Il peut être collecté grâce aux collectes spécifiques de bouchons.

⇒ Pensez aux collectes de bouchons. Des points de collecte existent à Roudouallec, Gourin et Lanvégen.



Utilisez un **sac cabas** pour déposer vos **emballages en vrac** dans le conteneur ou un sac jaune transparent mais **jamais dans un sac noir opaque**.

Les sacs cabas ne se jettent pas dans le bac de tri.

Pensez à bien **vider vos emballages** et **ne pas les imbriquer** pour leur recyclage. Cela dit, vous pouvez les **compacter** pour gagner de la place.

➔ **Imbriqués NON mais compressés OUI**